



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mars 2000

**Appel d'offres pour les travaux de voirie place Martin Bastard et rue
Emile Bèche - Report des travaux déclaration sans suite**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200101

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2000

Centre d'Etudes Urbaines

**Appel d'offres pour les travaux de voirie place Martin Bastard et
rue Emile Bèche - Report des travaux déclaration sans suite**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale, et avis de la Commission d'appel d'offres du 14/02/2000,

Lors de notre séance du 17 décembre 1999, nous avons autorisé le lancement de l'Appel d'Offres pour les travaux de voirie place Martin Bastard et rue Emile Bèche.

Compte tenu du projet de réhabilitation de l'Hôtel de Ville dans le prolongement immédiat de la construction de l'Hôtel Administratif Municipal, il apparaît opportun de procéder à une remise en état de la place dans sa présentation d'origine plutôt que d'engager des travaux importants avec des revêtements de qualité, qui seraient susceptibles d'être dégradé par la réalisation des travaux de rénovation de la Mairie.

D'autre part, le Règlement Particulier de la Consultation prévoyait la délivrance du Dossier de Consultation des Entreprises contre la remise d'un chèque caution de 500 F, et que ce chèque ne soit rendu qu'aux entreprises ayant déposé une offre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- déclarer sans suite la procédure d'appel d'offres,
- autoriser le retour des chèques cautions à toutes les entreprises ayant demandé un dossier.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)